

Information sur des modifications de la défense extérieure contre l'incendie (DECI) à communiquer à l'adresse gprs.deci@sdis38.fr

Le présent formulaire vise à faciliter la communication au SDIS de l'Isère des informations relatives à des modifications de DECI, de manière à ce qu'elles soient exploitées à des fins opérationnelles en application du chapitre 11 du règlement départemental de la DECI (arrêté préfectoral n°38-2018-07-16-006 du 16 juillet 2018) et des articles 6.1 et 6.3.1 du règlement opérationnel du SDIS (arrêté préfectoral n°38-2016-12-22-003 du 20 décembre 2016).

Origine de l'information

Mairie/EPCI/Société :

NOM :

Prénom :

Adresse électronique :

Téléphone :

Signalement

Vous souhaitez signaler :

- une création (*dans ce cas, le n° sera attribué par le SDIS*)
- un remplacement
- une modification
- un déplacement
- une suppression

N° et adresse du PEI

sur la commune de

Vous devez joindre :

- pour les **créations, remplacements, modifications** ou **déplacements**, le PV de la visite de réception du PEI établi en application du RDDECI de l'Isère.
- pour une **suppression**, l'attestation de l'autorité de police de la DECI certifiant que le PEI concerné est inutile, au regard des risques à défendre, considérant l'existence, la suffisance et la disponibilité d'autres PEI réglementaires.
- dans tous les cas**, un extrait de plan type IGN, indiquant précisément la localisation du PEI concerné